



Vie locale



Culture et loisirs



Sommaire

3 Le Mot du Maire

Les grands dossiers

4 Plan Local d'Urbanisme

5 Ligne RTE 2x 400 KV

Actions de la municipalité

6 Le budget voté en 2016

7-8 Urbanisme—Voirie

9 Bâtiment

10-11 Les rythmes scolaires

12-17 Informations diverses

Vie locale

18-24 Vie locale

Culture et loisirs

25 Musée

26-27 Animations à venir

28-29 Ecole

30-31 Bibliothèque

32-35 Les Caillères (2)

36 Des Fleurs faciles à vivre

37 Variante autour de l'asperge

Vie pratique

38 Etat civil

39 Informations utiles



Directeur de publication : Guy PASQUET

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Le Mot du Maire

Chères Cléracaises,
Chers Cléracais,

Le journal communal de juin 2016 est aujourd'hui en votre possession. Il retrace l'activité de notre territoire lors des 6 derniers mois.

Je tiens, tout d'abord, à vous remercier tous, pour votre compréhension concernant la gêne que vous avez subie durant 2015 et 2016. La totalité des travaux d'aménagement du bourg sont maintenant terminés et nous allons reprendre nos habitudes de circulations motorisées ou piétonnières habituelles dans un cadre rénové, agréable, et sécurisé.

Les essais dynamiques de la ligne grande vitesse Tours—Bordeaux se dérouleront sur le tronçon sud (Luxé 16 - Ambarès 33) du 19 septembre 2016 au 23 décembre 2016.

La mise sous tension sera faite dès le 8 septembre.

Il est interdit depuis le démarrage des travaux de pénétrer dans l'emprise du chantier (clôtures) mais après cette date, se risquer d'y pénétrer s'avèrera alors extrêmement dangereux et potentiellement mortel.

Un numéro de téléphone de permanence : 05 49 11 80 00 sera à votre disposition pour toutes les remarques sur la sécurité que vous pourrez émettre.

Concernant le site de SOTRIVAL, la totalité des couvertures sera réalisée fin juin 2016. En conséquence, aucune intervention n'aura lieu sur le massif, ce qui permettra durant 3 mois de constater les résultats et d'en déduire les conclusions.

Nous demanderons ensuite si nécessaire à SOTRIVAL lors d'une réunion publique « Nose » d'expliquer les résultats.

Bien cordialement.

Guy PASQUET



Plan Local d'urbanisme

Modification simplifiée

La commune lors de la séance du conseil du 22 janvier 2016 a adopté la modification simplifiée.

Pour mémoire, cette modification a permis :

- la non prise en compte d'un zonage approprié de deux constructions existantes lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme aux lieux-dits « Genêt » et « La Berrie ».
- La simplification du règlement afin de diminuer la distance d'implantation de constructions et également pour permettre de modifier les dimensions d'ouverture sur les façades de constructions existantes
- La possibilité de construire dans les zones Nh (zone d'habitations isolées).

Révisions accélérées

Les deux dossiers de révisions sont en cours d'élaboration. Elles concernent deux lieux-dits : la Terre Blanche et le Boulat (voir bulletin précédent).

Les dossiers devraient faire l'objet d'un arrêt du conseil municipal dans le courant du mois de juin suivi d'une enquête publique dans le courant du dernier trimestre 2016.

Un avis au public paraîtra dans 2 journaux d'annonces légales ; un affichage en mairie sera également effectué pour vous informer de l'enquête publique.

N'hésitez pas à vous renseigner ou faire part de vos observations le moment venu.

La modification simplifiée rend enfin possible les constructions dans les zones Nh.

Ligne 2 X 400 KV

AVIS ADMINISTRATIF

Évaluation amiable du préjudice visuel
causé par la double ligne aérienne à 400 000 volts
de raccordement de la sous-station ferroviaire de Clérac
sur les communes de Cercoux et Clérac

Il est institué, dans le département de la Charente-Maritime, une commission départementale d'évaluation amiable du préjudice visuel causé par la double ligne aérienne à 400 000 volts de raccordement de la sous-station ferroviaire de Clérac sur les communes de Cercoux et Clérac.

Cette commission, à caractère consultatif, est composée d'un magistrat du Tribunal Administratif, un fonctionnaire représentant le directeur des services fiscaux, un notaire désigné par la Chambre départementale des notaires et un expert choisi par la Confédération des experts agricoles et immobiliers.

La commission apprécie, au titre de la gêne visuelle, l'indemnité due à chaque propriétaire d'un bien immobilier à usage d'habitation situé dans une bande de 200 mètres de part et d'autre de l'ouvrage. Ceux situés hors de la bande de 200 mètres qui estiment subir un préjudice visuel doivent confirmer ou déposer leur demande d'indemnisation auprès de la commission.

La commission doit obligatoirement être saisie, sous peine d'irrecevabilité, par les propriétaires dans un délai de deux mois à compter de la dernière des mesures de publicité, à savoir avant le 20 juillet 2016 :

- insertion dans la presse locale
- affichage dans les Mairies de Cercoux et Clérac.

Les demandes d'indemnisation doivent être transmises à la commission à l'adresse suivante :

*Sous-Préfecture
Commission du préjudice visuel
4 rue du Château
17500 JONZAC*





Budget 2016

Section de fonctionnement : 4 676 755.07 €

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	583 500.00	Excédent reporté	3 222 005.07
Charges de personnel	494 500.00	Atténuation de charges	16 000.00
Autres charges de gestion courante	95 498.50	Produits de service (dont Sotrival)	598 300.00
Charges financières	800.00	Impôts et taxes	556 700.00
Charges exceptionnelles	2 942 456.57	Dotation, subvention	171 750.00
Dépenses imprévues	80 000.00	Autres produits de gestion	112 000.00
Virement à la section	479 200.00		
Opération d'ordre	800.00		

Section d'investissement : 1 912 300.00 €

Dépenses		Recettes	
Projet d'équipement	1 786 300 .00	Excédent reporté	567 748.37
Emprunt	17 000.00	Subvention	582 181.50
Dépôt et cautionnement	3 000.00	Dotation	40 000.00
Dépenses imprévues	98 000.00	Excédent fonctionnement capitalisé	223 370.13
Opération patrimoniale	8 000.00	Dépôts et cautionnement	3 000.00
		Virement de la section fonctionnement	479 200.00
		Opération d'ordre	800.00
		Opération patrimoniale	8 000.00

Une fiscalité toujours stable

Les taux communaux 2016 restent identiques à ceux de l'année 2016, l'évolution de votre imposition pourra être due à l'augmentation d'autres taux (régional, départemental) ou à l'augmentation de la base.

Taxes	Taux (%)	Produit attendu (€)
Habitation	13.51	126 210.00
Foncier bâti	9.12	102 235.00
Foncier non bâti	38.42	16 482.00
Contribution Foncière des Entreprises	15.63	115 536.00

Traversée du bourg

Aujourd'hui notre bourg et sa traversée, a retrouvé une nouvelle jeunesse, un nouveau confort de sécurité, et une autre architecture par la diversité des matériaux. Le projet a été présenté lors d'une réunion publique avec la participation de M. Baribas, représentant du Conseil Général. Celui-ci a commencé mi Septembre 2014. Les travaux comprenaient la réhabilitation de la chaussée, l'organisation du stationnement, la révision du réseau pluvial, et l'aménagement piétons.

Concernant la deuxième tranche, les travaux ont débuté fin novembre 2015 pour s'achever en juin 2016. Les travaux ont été réalisés en trois sections : Route des Gemmeurs (Route de Bédénac), Rue de la poste, Route des Châteaux. Les conséquences sur la circulation des véhicules et l'accès aux commerces ont bien sûr été évoqués, sachant que nous serions moins impacté sur cette partie par rapport au centre bourg. La municipalité a mis en place des panneaux signalétiques pour informer au mieux les habitants, ainsi que les riverains informés directement lors de l'avancement des différentes phases de travaux. Concernant la fermeture des routes et la mise en place de déviations, nous avons tout mis en œuvre pour faciliter au mieux les accès afin que l'économie puisse fonctionner dans les meilleures conditions. Nous remercions toute la population pour nous avoir soutenus malgré tous les **aléas** d'un tel chantier. Maintenant avec cette nouvelle voirie, notre commune sera **joliment traversée**.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le conseil Général. Les travaux ont été effectués en deux tranches, en raison du montant total de l'opération. Ceux-ci sont pris en charge par le département à hauteur de 1 880 567.39 € HT. La contribution financière de la commune représente 695 043.96 € HT. Une participation financière de l'Etat a été sollicitée par le biais du fond de solidarité à hauteur de 80%.



Place du Souvenir

La municipalité a retenu l'aménagement de la place de la salle des fêtes, dossier proposé par Azimut Ingénierie. Les travaux devraient débuter courant de l'été par l'entreprise SCOT-PA pour un montant de 58 177.50€ HT.

Le département de la Charente-Maritime devrait octroyer, par le biais des amendes de police, une subvention de 30 % sur ce projet.



Lotissement la Rente



Naissance de la première maison

Le projet du Lotissement de la Rente pour la première tranche est terminé. La municipalité a mis en place la pose de panneaux publicitaires afin de permettre la vente des terrains. Aujourd'hui la première construction est sortie de terre. A ce jour, 5 autres lots sont vendus pour des constructions dans les prochains mois. Nous allons continuer l'aménagement paysager sur tout l'espace bas du lotissement, ainsi que la nouvelle voirie. Ce lotissement comprend 30 lots et permettra d'accueillir de nouvelles familles au sein de la commune. La superficie de chaque terrain varie entre 500 m² à 1200 m² le prix de vente des parcelles a été

fixé à 21€ le m² viabilisé. Pour tout complément d'information, prendre contact avec la Mairie 05 46 04 13 12.

Il est également prévu une extension du réseau de l'éclairage public sur la route du stade.

Les travaux s'élèvent à 953 639,20€ HT et feront l'objet d'une participation financière de Réseau de Transport d'Electricité, par le biais du Projet D'accompagnement Projet (32%), et de l'Etat par le biais du fonds de Solida-

Travaux voirie 2016

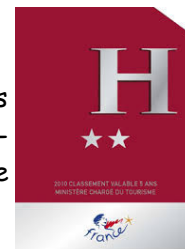
En complément de la traversée du bourg et de la place du Souvenir, un trottoir sera aménagé à la sortie du bourg et en direction du cimetière. De plus le parking de la pétanque sera rénové.

D'autres travaux de voirie sont en cours du village de Château à la voie communale de Vérines, sur la route de Moindron, notamment dans le village. Les travaux sont pris en charge par RTE (Réseau Transport Electricité) aux deux tiers, suite aux dégâts lors de la pose des pylônes pour la 400 000 V.

La digue de l'étang de Caillères qui sert de chemin rural a été renforcée suite aux fortes pluies du printemps. D'autres travaux d'entretien sont en cours dans le village de Chambard sud, le chemin rural de la Brande, le chemin rural du canton de la Brandille à la route départementale de Bédenac Cercoux.

Restaurant

Les travaux (financés par l'exploitant) de l'agrandissement de la cuisine pour la rendre plus confortable et plus fonctionnelle sont terminés. Un nouveau projet au sein de l'hôtel concernant la création d'une chambre pour handicapés va être réalisé. Cette chambre supplémentaire permettra de compléter l'accueil et la demande d'un service hôtelier plus performant.



Salle des fêtes

Des travaux d'aménagement de mise aux normes vont démarrer afin de rénover les installations des sanitaires afin d'accueillir au mieux les personnes à mobilité réduite, ainsi que les personnes en fauteuil. Les artisans retenus pour ces travaux de réaménagement sont :

Lot 1 - Gros œuvre	Daniel BUREAU Construction
Lot 2 - Electricité	Pascal NOININ
Lot 3 - Plomberie	MOTUT Erick

Longère

Les travaux ont démarré en début de cette année et vont se dérouler sur 2016 et 2017 pour permettre les aménagements des différents ouvrages. Ce bâtiment accueillera la bibliothèque, l'agence postale, et un logement. Le cabinet d'architecture So'Light de Chevanceaux supervise les travaux.

Le montant des travaux (hors architecte) est de 438 057,21€ HT. La commune va bénéficier de subventions diverses auprès de différents organismes : la Fondation LISEA (suite au passage de la Ligne Grande Vitesse), l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Département.

L'autofinancement restera d'environ 50% .



La vie au sein des rythmes scolaires

L'organisation des activités est fixée de la manière suivante :

- lundi et jeudi : de 13 h 30 à 14 h 00 (temps calme)
- mardi et vendredi : de 15 h 30 à 16 h 30 (activités)

Les enfants sont répartis en six groupes en fonction de leur âge et de leur autonomie;

Au fil de l'année, différentes activités sont proposées aux enfants : cuisine, créations manuelles, activités sportives, activités musicales, bibliothèque, jeux de société.

Les enfants semblent satisfaits de ce qui leur est proposé.

Pour information, Mme Cornet, co-animatrice de l'atelier musique bénévole, a dû arrêter son activité pour raisons de santé. L'ensemble de l'équipe la remercie vivement pour son implication.

Au fil des animations

- La première période a été riche d'activités : créations manuelles sur le thème de l'Afrique avec constructions d'animaux en papier mâché, cabane en paille ; atelier cuisine avec des meringues le mardi ; créations de cartes animées le vendredi ; lecture de kamishibai à la bibliothèque ou découverte de l'artiste Arcimboldo ; pour les plus petits des activités sur le thème de petit loup ; découverte sportive avec l'athlétisme.

- Pour la période de Noël, les enfants ont fabriqué de petits objets de Noël qui ont pu être vendus lors du marché organisé par l'association scolaire. L'intégralité de la recette collectée a été remise à cette dernière.

Les enfants ont eu le plaisir d'accueillir le Père Noël qui leur a distribué une petite gourmandise et qui a eu la gentillesse de poser en photo avec eux.

L'équipe a eu le plaisir également de partager avec les enfants un moment de détente lors du dernier jour avant les vacances. Il leur a été organisé une boum suivi d'un goûter.

Un spectacle de chants, appris avec Mme Cornet, a clôturé cette période lors du marché de Noël. Il a été suivi de chants avec l'intégralité des enfants de l'école.

Certains enfants se sont initiés au basket.

- La troisième période a permis la préparation de Carnaval sur le thème de l'Asie, avec la création de masques, de lampions, et en cuisine la dégustation de crêpes. Les enfants ont présenté leurs créations lors d'un défilé le dernier jour des vacances.

Les enfants se sont initiés au jeu de raquette (badminton, tennis)



- Lors de la quatrième période, les enfants ont pu préparer des chocolats de Pâques avec Martine ou de petites créations en feutrine et pour les plus petits, des paniers avec Véronique. Avec Sylvie, ils ont commencé à créer des jeux en bois. Ludivine a travaillé avec eux à des créations manuelles sur le thème de l'Amérique.

Les plus grands ont travaillé sur un projet de journal à la bibliothèque.

- La dernière période, la plus longue de l'année scolaire, a permis la préparation de petits objets pour la fête des Mères et des Pères.

Des créations sur le thème de l'Océanie sont également proposées (fresque, peinture mosaïque).

Avec Sylvie, certains ont continué la création de jeux en bois (damier, jeux de petits chevaux, jeux de l'oie) tandis que d'autres découvrent les joies de la couture en fabriquant un doudou. Ils ont également pu faire un peu de jardinage.

Afin de permettre aux enfants de découvrir plusieurs horizons, un goûter culturel leur a été proposé dans le courant de la semaine 20 (du 17 au 20 mai). Une maman, Mme Namoah, a bien voulu participer à cette activité pour leur faire découvrir sa culture. Elle est originaire du Ghana.

Le mardi, certains ont cuisiné un gâteau typique : le Rock Buns (voir recette sur la page suivante qu'elle

a bien voulu faire partager). Le vendredi, l'ensemble des enfants (et aussi les animateurs) ont pu déguster avec plaisir ce gâteau et découvrir des jeux, des chants, des danses, des tenues typiques de cette région d'Afrique.

L'équipe remercie vivement cette maman pour son implication et d'avoir accepté de partager ses connaissances. Il est à souhaiter que ce type d'animation puisse être de nouveau organisé dans les années à venir.

L'année scolaire et donc cette année d'animation va bientôt se clôturer. Les enfants se verront proposer des jeux sous forme d'Olympiades, après le spectacle de l'école du 25 juin. Ils permettront aux enfants de pouvoir jouer ensemble. Cette mini-compétition se terminera par une remise de médailles suivi d'un goûter.

- Lors des ateliers de temps calme, il est proposé aux enfants des coloriages, de la lecture de livres, de la relaxation, des créations d'origami. Les enfants y préparent aussi un reportage photos sur les différentes activités de l'année. Il sera disponible et consultable le 25 juin après le spectacle.

L'équipe d'animation est heureuse de pouvoir partager des moments privilégiés, de complicités avec les enfants. Ces activités sont une opportunité de faire partager des valeurs, des passions, des connaissances, mais aussi d'avoir un échange. Elle remercie donc vivement les enfants de leur participation, de leur bonne humeur; même si parfois il y a eu des dérapages.

Quelques photos des événements marquants



Recette Rock Buns

Ingrédients

350 g de farine
175 g de beurre
15 g de sucre
1 œuf, 1 pincée de sel
3 cuillères à soupe de lait
1/2 sachet de levure chimique
1/2 cuillère à café de noix de muscade
1/2 cuillère à café de 4 épices ou cinnamon ou cannelle
2 cuillère à soupe de raisins (au choix)
Préparation
Mélanger tous les ingrédients secs (farine, levure...)
Ajouter le beurre et mélanger un peu
Ajouter le lait et les fruits secs selon votre souhait
Cuire environ 20 mn

Participez à la vigilance du moustique tigre !



Originnaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika. Le dispositif de surveillance mis en place dans la région a permis de détecter son implantation dans certains départements. Même si ce n'est pas encore le cas dans votre secteur, votre aide est précieuse pour limiter sa prolifération !

Sachez reconnaître le moustique tigre

- C'est un moustique : il a donc **deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe** dans le prolongement de la tête.
 - Il a des **rayures noires et blanches** (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
 - Il est **très petit**, environ 5mm,
- Il est **source de nuisance** et pique le jour. Sa piqûre est **douloureuse**.

Signalez sa présence

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, vous pouvez signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr ou sur l'application mobile **iMoustique** développée par l'EID Atlantique (disponible sur l'AppStore et sur Google play).

Un questionnaire vous permettra de savoir rapidement s'il s'agit d'un moustique tigre.

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tout moustique n'est pas un moustique tigre !

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir. **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

- **Éliminez les endroits où l'eau peut stagner** : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées,... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Couvrez les réservoirs d'eau : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

Évitez les piqûres

- **Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques** surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin.

Portez des vêtements couvrants et amples.

Voyageurs, protégez-vous des moustiques

Vous êtes en partance ou de retour d'une zone où des cas de dengue, chikungunya ou Zika ont été signalés ? Durant votre séjour et à votre retour en Métropole, évitez les piqûres !

Portez des vêtements couvrants et amples

Ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres. Veillez à bien protéger les pieds et chevilles. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection !

Utilisez des produits anti-moustiques

Ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer : à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps (sauf muqueuses et lésions cutanées étendues) et à renouveler régulièrement.

- **Protégez-vous à l'intérieur de votre habitat**

- ✦ Equipez les portes et fenêtres de moustiquaires,
- ✦ Utilisez des répulsifs comme les diffuseurs électriques (adapter l'utilisation selon les conseils du pharmacien et selon l'âge),
- ✦ Les moustiques n'aiment pas les endroits frais, la climatisation est un bon moyen de protection individuelle,

Utilisez les tortillons fumigènes à l'extérieur ou dans une pièce correctement aérée (à éviter en présence de nourrissons et jeunes enfants).

Fièvre brutale, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, larmoiements, éruption cutanée avec ou sans fièvre. **Si vous ressentez ces symptômes sur place ou à votre retour, consultez rapidement un médecin.**

Si vous êtes enceinte, évitez de voyager dans des zones où le moustique est présent. Le virus zika peut engendrer de graves anomalies du développement cérébral chez l'enfant.

Plus d'informations sur www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr et www.signalement-moustique.fr



Vespa Velutina

Vous avez peut-être aperçu, cet automne, ce nid de frelon asiatique (*Vespa Velutina*) bien visible de la boulangerie ou de la place de la gaieté.

Depuis 2004, cet hyménoptère a envahi la France, puis une partie de l'Europe, et cause d'énormes dégâts aux ruchers. Quand on compare la taille d'une abeille et celle du frelon, on a vite compris que l'abeille n'a aucune chance. Se nourrissant essentiellement de mouches, de guêpes ou d'abeilles, dès qu'une ruche est détectée, c'est une aubaine pour ce prédateur. Plus besoin de chercher sa nourriture. Il n'y a qu'à se servir.

Déjà décimée par les néonicotinoïdes contenus dans les pesticides, luttant contre le varroa (un parasite) et diverses maladies, notre pauvre abeille noire doit en plus affronter un redoutable prédateur.

Alors tous à vos pièges pour sauver l'apiculture. En piégeant les reines fondatrices dès le mois de février, vous évitez la création de nids et la naissance de centaines de frelons.

Même s'il est trop tard en juin pour piéger les fondatrices, le fait de piéger les ouvrières affaiblit la colonie et sauve des milliers d'abeilles.

Fabriquer un piège est très simple : vous prenez une bouteille en plastique, vous découpez le haut et le retournez à l'intérieur. Si vous voulez le suspendre vous percez deux trous avec une pointe chauffée à blanc, vous passez une tige au travers (pointe, tourillon de bois, ...) et vous l'attachez.

L'inconvénient de ces pièges est qu'ils ne sont pas sélectifs et malheureusement il arrive que des papillons et autres insectes se fassent prendre. On peut limiter les dégâts en faisant des trous tout le tour de la bouteille avec la même pointe chauffée à blanc que vous aurez utilisé précédemment. Ainsi les petits insectes pourront s'échapper.

Il en existe des bien plus complexes que vous trouverez sur Internet.

Pour l'appât : de la bière brune et un peu de sirop de cassis.



Communiqué SNCF



Animaux d'élevage et voies ferrées ne font pas bon ménage

« Laissons les vaches regarder passer les trains »

Les divagations d'animaux (bovins, ovins, chevaux, etc...) sur les voies ferrées augmentent sur les régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

Ces divagations génèrent des heurts avec les trains et causent des perturbations du trafic ferroviaire. Dans certains cas, il peut être constaté des accidents humains et matériels graves.

En 2015, nous constatons déjà 62 incidents affectant 261 trains, pour la plupart des TER.

L'absence ou le manque d'entretien des clôtures est le facteur déclenchant de la survenance de ces incidents.

Plusieurs événements récents illustrent les causes et les conséquences de ce type de danger :

un TER heurte 2 chevaux. L'un est empalé sur l'attelage de devant et l'autre est coincé sous une voiture. Il faudra évacuer les voyageurs (pas de blessé à bord) par un train spécialement affrété. Le dégagement des carcasses nécessitera une longue intervention des pompiers. La voie sera dégagée après plusieurs heures, entraînant de fortes perturbations en pointe de soirée sur le trafic TER.

un TER heurte un troupeau de vaches et déraille. Les voyageurs sont évacués et transbordés dans des véhicules routiers (une voyageuse légèrement blessée est prise en charge par les pompiers) 300 mètres de voie ferrée sont à refaire totalement, Il faudra 2 jours pour rétablir provisoirement les circulations. L'autorail sera inutilisable.

un train INTERCITES heurte un bovin qui se retrouve coincé sous une voiture du convoi. Les voyageurs sont évacués en pleine nuit par une route en contrebas de la voie : il faudra 3 heures pour dégager la carcasse avec le concours des pompiers ; 15 trains seront immobilisés, dont certains plusieurs heures, en pleine nuit pour attendre la reprise du trafic

Dans tous les cas, c'est la responsabilité civile du propriétaire des animaux qui est mise en cause, mais également sa responsabilité pénale.

Le Code Rural impose aux éleveurs la mise en place de clôtures.

Le Code des Transports précise que le fait d'introduire des animaux dans les parties de la voie ferrée non affectée à la circulation publique ou d'y laisser introduire les animaux dont on est responsable peut être passible de peine d'emprisonnement et d'amende importante.

SNCF attire l'attention des propriétaires pour parfaire l'entretien des clôtures bordant les voies ferrées afin d'éviter des situations aux conséquences financières et personnelles lourdes.

Les Mouettes

Zoom arrière (Ctrl+Moins)

Vous habitez le canton des **Trois Monts**



TaxiMouettes est un transport collectif en taxi
qui vient vous chercher à domicile pour vous déposer dans
une des destinations proposées sur la fiche horaires
de votre canton (voir ci-dessous)

Nouveaux horaires valables à partir du 1^{er} février 2016

Vous pouvez vous rendre à : (1)	Arrêts ou établissements de destination	Quels jours ?	A quelle heure ?	
			Arrivée à destination	Départ vers votre domicile
Jonzac	Résidence Philippe, Rue Taillefer, Hôpital, Gare SNCF, Champs de Foire, EHPAD (Les Jardins de Cybèle, Saint-Gervais), Restos du Cœur, Commerces, Cabinet de radiologie Saint-Germain-de-Lusignan.	Mardi	9h30	12h
		Mercredi	14h	16h30
Montendre	Mairie, Place de l'Eglise, Commerces, PMI, EHPAD Les Deux Monts	Jeudi	9h30	12h
Montguyon	Centre Commerces	Lundi	14h	16h30
Saint-Pierre du Palais	Restos du Cœur	Jeudi	14h	16h30
Montlieu- la-Garde	Banque alimentaire	Jeudi	14h	16h30

(1) Minimum de 3 kms entre votre domicile et le lieu de dépôt.

IMPORTANT

Transport sur réservation au :

N°Azur 0 811 36 17 17

Réservez jusqu'à la veille 16h
pour un déplacement du mardi au samedi,
et le vendredi avant 16h00 pour un trajet
le dimanche et lundi

Le service TaxiMouettes ne fonctionne pas
les jours fériés.



Combien ça coûte ?

Tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2015
sous réserve de modifications.

	Tout public	Nécess de 26 ans	Tarifs Solidarité Transport *
Aller simple	2,50 €		1€
Aller / Retour			1,50 €
Pass journée	4,80 €	3,80 €	

* Tarifs applicables uniquement sur présentation de la carte Solidarité Transport émise
par le Conseil départemental de la Charente-Maritime : informations au 05 46 31 75 13

N°Azur 0 811 36 17 17

PMI CHARENTAISE LOCAL, 20700 St-Pierre-Montguyon

www.lesmouettes-transports.com

Etablissement Français du Sang



Etablissement Français du Sang

LE LIEN ENTRE LA GÉNÉROSITÉ DES DONNEURS DE SANG ET LES BESOINS DES MALADES

Communiqué de presse

Saintes, jeudi 2 juin 2016



L'EFS lance un appel urgent à la mobilisation des donneurs

A la veille de la Journée mondiale des donneurs de sang et de l'Euro 2016, les réserves sont basses et la situation est très fragile. Aussi, plus que jamais, chaque don compte. Ce mois de juin s'annonce décisif pour l'Etablissement français du sang. Alors n'hésitez plus ! Participez dès aujourd'hui à cette grande chaîne de générosité qu'est le don de sang.

La Journée mondiale des donneurs de sang (JMDS) a lieu chaque année le 14 juin. Elle a pour objectif de remercier les donneurs et bénévoles qui se mobilisent tout au long de l'année et d'inciter de nouvelles personnes à venir donner pour la première fois. En ce début juin, le niveau des réserves en produits sanguins est très bas. A l'approche de l'été, période sensible où la fréquentation des collectes baisse, il est important de venir donner son sang dès aujourd'hui !

La JMDS est le temps fort d'une semaine de collectes festives à travers la France. Rejoignez-nous, venez nombreux ! Les équipes de l'EFS et les bénévoles vous accueillent dans l'un des 300 lieux de collecte toute la semaine du 13 juin.

Au mois de juin, les besoins de notre région sont de 4 000 dons par semaine. Venez donner !

Pourquoi donner son sang ?

Donner son sang est un geste simple et solidaire qui permet de soigner 1 million de malades chaque année.

Les produits sanguins ont une durée de vie courte : 42 jours pour les globules rouges, 5 jours pour les plaquettes. Pour que les réserves soient reconstituées régulièrement, il est donc essentiel que les donneurs se mobilisent chaque jour.

Aucun médicament ne peut aujourd'hui se substituer au sang humain.

Tous les groupes sanguins sont concernés.

Pour savoir où donner, rendez-vous sur jedonnemonsang.net



A savoir pour donner son sang

Etre âgé de 18 à 70 ans et peser au moins 50kg.

Ne pas venir à jeun, bien s'hydrater.

Se munir d'une pièce d'identité pour un premier don

Mardi 14 juin - Cozes - Logis de Sorlut 15h30 / 19h30

Mercredi 15 juin - Marennes - Ancien tribunal - 8h / 13h

Jeudi 16 juin - Royan - Palais des Congrès - 8h / 12h30

Vend. 17 juin - St Martin d'Ary - Salle des Fêtes 8h/12h30

EFS Saintes - mardi 14 / vend. 17 / sam. 18 - 8h/13h

Contacts presse : EFS Site de Saintes, Philippe Jardel – 05 46 93 53 44.

Vos démarches

Cartes d'identité



Pour l'établissement de la carte d'identité, vous devez vous présenter avec des justificatifs auprès de la mairie de votre domicile.

Le délai maximal de remise du titre est fixé entre 6 à 8 semaines.

Pièces à fournir :

Pour un mineur :

- 2 photos d'identité,
- La pièce d'identité des parents
- 1 justificatif de domicile des parents
- Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf en cas de renouvellement)
- En cas de séparation, le jugement de divorce

Pour un majeur :

- 2 photos d'identité,
- 1 justificatif de domicile
- Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf en cas de renouvellement)

En cas de renouvellement de la carte d'identité, l'acte de naissance n'est pas obligatoire sauf si la carte est périmée depuis plus de 5 ans.

En cas de perte, vous devrez fournir un timbre fiscal de 25 €.

La carte d'identité est valide 15 ans depuis le 1er janvier 2014 pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans concerne les cartes sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. La prolongation de la validité de votre carte est automatique, aucune démarche n'est à faire.

Si vous devez partir à l'étranger, principalement au sein de l'Union Européenne, privilégiez l'utilisation d'un passeport. Vous pouvez si vous le souhaitez télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant la prolongation à l'adresse suivante : <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Duree-de-validite-de-la-CNI>

Vous pouvez également consulter le site du ministère des Affaires étrangères vous informant de situations du pays : <http://www.diplomatie.gouv.fr/conseils-aux-voyageurs/>

Passeport

Pour l'établissement du passeport, vous devez vous présenter avec des justificatifs auprès de la mairie de Montguyon tous les matins du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le samedi, de manière exceptionnelle et uniquement sur rendez-vous, de 9 h 00 à 11 h 30. Contact mairie Montguyon : 05 46 86 47 17.

Pièces à fournir :

Pour un mineur :

- 2 photos d'identité,
- La pièce d'identité des parents
- 1 justificatif de domicile des parents
- Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf en cas de renouvellement)
- En cas de séparation, le jugement de divorce
- Timbre fiscal de 17 € pour un mineur de moins de 15 ans, de 42 € pour un mineur de 15 ans et plus

Pour un majeur :

- 2 photos d'identité,
- 1 justificatif de domicile
- Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf en cas de renouvellement)
- Timbre fiscal de 86 €





Tarot Sud Challenge

Le Tarot Challenge Sud Saintonge mettra un terme à la saison 2015-2016 par son Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **SAMEDI 18 JUIN 2016**, à 15h00, à la salle des fêtes de Clérac.

Toute personne intéressée par le tarot y est cordialement invitée.

A la fin de cette AG nous lèverons le verre de l'amitié.

Après le dîner pris en commun, nous remettrons les lots du challenge interne, avant le concours du soir qui comptera pour la saison 2016/17.

Après les vacances, le challenge recommencera le samedi 03 septembre par un concours à Clérac, dans le cadre de la fête locale.

Pour tout renseignement, contactez la Présidente de l'association, Isabelle Duniaud au 0695781422 ou sur le site internet du club : www.tc-s-tarot.clubeo.com.

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes a organisé sa première manifestation de l'année le dimanche 14 février, avec une **journée théâtre** animée par les Durathieurs D'jonzat. La troupe, bien connue pour perpétuer le Patoisant Saintongeais, a présenté 3 pièces « O faût acoubié Beulinot ! », « Ché lés aûte, o fet bin rigolé ! » et « Lés Histouère de Rabat L'égal » qui ont déclenché de nombreux fous rires dans la salle. Le public a répondu présent et tous étaient ravis de cet après-midi.

La **journée pique-nique** a eu lieu le dimanche 22 mai au village de Bois Charles, avec la participation de l'A.S.C.C pour la randonnée pédestre à la découverte de nos chemins ; quelques irréductibles ont bravé la pluie et les chemins boueux.

La coupe d'Europe de Foot démarre en juin. Nous organisons 2 soirées pour le quart de finale le vendredi 1^{er} juillet et le samedi 2 juillet. Au programme retransmission des matchs sur écran géant à la salle des fêtes, animations diverses un apéritif avec moules-tapas à partir de 19h, buvette et restauration sur place. Pas besoin de réserver nous vous attendons sur la place de la salle des fêtes.

Fête Foraine des 2, 3 et 4 Septembre : durant trois jours, attractions pour petits et grands et marché nocturne le vendredi 2 avec des surprises et le groupe musical **Haccord** pour danser. Nos artisans commerçants seront présents pour vous restaurer. Le samedi 3 après-midi, auront lieu le grand prix cycliste de haute qualité, le concours de pêche ou ball-trap, le concours de pétanque, le concours de tarot et le feu d'artifice à l'étang avec fanfare et majorettes. Si le temps le permet, une soirée variété en plein air vous sera proposée. Le week-end s'achèvera avec un vide grenier et un marché fermier le dimanche 4 septembre, avec restauration sur place.

Le comité des fêtes vous invite à vous retrouver nombreux pour partager ensemble des moments conviviaux et animer notre village. **A bientôt.**

Association Sportive et Culturelle de Clérac

L'Association Sportive et Culturelle de Clérac, née en octobre 2015, propose à ses adhérents de découvrir les chemins et sentiers forestiers de la commune à travers la randonnée, pédestre ou V.T.T.. Chaque troisième dimanche du mois, rendez-vous est donné à la salle associative, place de la gaieté (parking du restaurant et de l'épicerie), à 9H00, pour un départ, en général, de deux randonnées pédestres : 8 Km tranquille et 10 Km un peu plus sportif, et deux randonnées V.T.T. : 15 Km tranquille et 20 Km environ, un peu plus sportif.



Rand'aux œufs

Début mai, soit cinq mois après la création de l'association, quarante adhérents bénéficient des randonnées et découvrent notre territoire dans la bonne humeur et sans esprit de compétition.

_ Le 27 mars, une rand'aux œufs a été proposée aux élèves de l'école de Clérac. À travers une randonnée de 2,7 Km, les enfants avaient à trouver des œufs de Pâques disséminés au préalable tout le long du parcours.

_ Le 22 mai, l'A.S.C.C. s'est associée au Comité des Fêtes pour son traditionnel pique-nique de village. Cette année, il s'est tenu à Bois-Charles. Les adhérents ont été invités à une marche de 10 Km et à participer au pique-nique.

_ Le 19 juin, la Rando des Pins, ouverte à tous, aura sans doute eu lieu au moment de la sortie de ce bulletin communal. Nous pensons qu'elle va attirer beaucoup de monde, plusieurs centaines de personnes, ce type de manifestation étant très apprécié en ce moment. C'est un gros travail de préparation : trois circuits de marche (7, 10 et 19 Km) et trois circuits de V.T.T. (17, 29 et 40 Km) à rechercher, baliser, sécuriser, des inscriptions et des ravitaillements à organiser, de la publicité à diffuser et bien sûr de la paperasse administrative.

L'A.S.C.C. profite de cet article pour remercier tous les propriétaires qui ont accepté que les circuits passent par leurs propriétés. Cela nous a permis d'éviter des passages sur route et de diversifier les parcours en proposant des 'singles' notamment. Celui de Fradon, en particulier (cinq kilomètres de monotraces), est une plus-value certaine pour notre manifestation. Un grand merci donc à tous les propriétaires et à tous ceux qui préparent les monotraces et entretiennent les chemins.

_ Le 13 août, une promenade de huit kilomètres sera proposée dans le cadre des « régallades » (manifestation organisée par la Communauté de Communes) et encadrée par l'A.S.C.C.. Rendez-vous à 16 H 00 à la salle associative pour une visite du musée et de l'église puis la promenade de huit kilomètres, enfin en soirée, pique-nique tiré du sac au village de « Teurlay du Lary » où vous assisterez à un spectacle théâtral en plein air gratuit.

Pour adhérer à l'association, rendez-vous chaque troisième dimanche du mois à la salle associative ou appelez :

le Président, Christophe Vallade, au 06 84 78 37 50

le trésorier, Mathieu Reygnier, au 06 82 43 18 52

le secrétaire, Pascal Priouzeau, au 05 46 04 28 44

Le tarif de l'adhésion est de 10 € pour 2016.



Randonnée du 15 mai 2016

Association Syndicale Libre

Ultime appel à candidature

L'Assemblée générale de l'ASL s'est tenue le 22 avril 2016.

Après avoir rappelé que l'année écoulée aurait dû être la dernière assurée par l'équipe en place, le Président précise que celle-ci s'engage à poursuivre son action le temps nécessaire à la finalisation des dossiers en cours, soit au maximum une année supplémentaire.

En 2015, l'ensemble des tranches a bénéficié du passage de landaise. En 2016 il sera procédé à un élagage sur la station réalisée avec le concours de l'INRA.

Tous les travaux de terrain liés à la ligne RTE sont achevés. Il reste à terminer la régularisation administrative sous forme d'un acte multilatéral que nous essayons de jumeler avec la piste de Bézias à Moindron.

Nous prévoyons aussi le reboisement compensateur sur la commune de Cercoux différé et réduit de 6ha à 4ha en raison de la création de la ligne RTE.

Le nouveau taux de taxe de fonctionnement est approuvé à l'unanimité des adhérents présents.

De même, le tiers sortant est réélu à l'unanimité. M. Daniel GODET accepte par ailleurs de se joindre à notre équipe pour prendre connaissance de notre fonctionnement.

Suite à un long échange de points de vue, il est convenu de mettre à profit les mois qui viennent pour définir selon quelles modalités pourrait être envisagé l'avenir de l'ASL. Si une nouvelle équipe arrivait à se mettre en place, différents objectifs plus ou moins urgents pourraient être retenus. Dans cette perspective, nous lançons un appel pressant aux propriétaires qui accepteraient de prendre la relève. Les conditions requises sont les suivantes :

- être propriétaire sur Clérac ou communes limitrophes de terrains forestiers situés dans les périmètres contigus ou voisins du périmètre initial de l'ASL,
- adhérer à l'ASL après agrément par l'Assemblée générale,
- former une équipe constituée au minimum de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Si ce nouvel appel se révélait aussi infructueux que les précédents, il faudrait se résoudre à une dissolution de l'ASL.

Club de l'Amitié

En 2015 le club tricot a bien travaillé en confectionnant des carrés pour faire des couvertures pour « les restaurants du cœur ». Il a également décoré un arbre place de la gaieté pour les fêtes de fin d'année.

Le goûter de Noël a été partagé avec les enfants de l'association « loisirs et partages ».

Le premier semestre de 2016 a vu arriver des joueurs de Tarot et de scrabble. Nous aimerions que ces petits groupes grandissent. Un concours de belote interne a été organisé pour le plaisir de nos adhérents. Nous aimerions jouer également au tarot mais il nous faut plus de joueurs.

Le club tricot a commencé l'année en tricotant des doudous et des bonnets.

Au cours de l'assemblée générale de février il a été décidé d'un deuxième après-midi de réunion en période hivernale le quatrième mardi de chaque mois (pour 2016 à partir du 22 novembre).

Nous nous retrouverons le 28 mai à l'auberge des lacs bleus pour notre repas de printemps et le 13 juillet pour un pique nique tiré du sac.



Goûter de Noël



Les Amis du Cinéma

L'association "Les Amis du Cinéma" gère le cinéma de Montguyon. Celui-ci est situé en centre ville, dans le pôle culturel avec la médiathèque et la salle polyvalente.

Le cinéma vous propose au moins 10 séances par semaine avec une programmation très variée destinée à tous les publics : films d'animation, comédies, documentaires, action, science fiction, comédies dramatiques.

Les programmes sont à votre disposition dans les commerces, mairies, offices du tourisme, chez les médecins...

En plus de la diffusion des films, le ciné vous propose des animations : ateliers pour enfants, soirées concerts avec collation, débats...

Des séances spéciales sont organisées pour les écoles, collèges, entreprises et collectivités.

Le ciné est équipé des dernières technologies numériques, 3D et accessible aux personnes à mobilité réduite, malvoyants et malentendants.

Nos tarifs vont de 3 € à 6 €.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Sophie, projectionniste chargée de l'animation

au : 09 63 28 46 43

Mail : lesamisducinema17@orange.fr





Association scolaire

Cette année encore l'association scolaire de Clérac a organisé diverses manifestations tout au long de l'année. L'intégralité des bénéfices lors de ces manifestations ont permis de financer les sorties cinéma du cycle 3, la sortie théâtre du cycle 1 et 2 (600euros), l'achat des cadeaux de Noël des enfants (livres) (100 euros) et avec l'aide de la mairie et une petite participation des parents une sortie à l'aquarium de La Rochelle pour toutes les classes le 13 juin (1000 euros).

La kermesse aura lieu le 25 juin avec un spectacle organisé par les enseignants, suivi de jeux pour les enfants et d'un repas animé pour terminer l'année tous ensemble.

Nous sommes conscients de l'impossibilité pour certains de répondre aux sollicitations financières de l'association mais nous sommes certains que tout le monde comprend l'importance de nos actions pour permettre aux enseignants d'organiser des sorties et des projets pédagogiques dans les meilleures conditions financières.

Lors des manifestations nous vous sollicitons aussi en terme de temps (confection de gâteaux, mise en place de la salle, rangement, nettoyage...)

Nous remercions les parents qui ont déjà participé. Tous ces petits moments donnés à l'association sont nécessaires pour que les manifestations existent.

Votre aide sera toujours la bienvenue.

Nous remercions la municipalité pour son soutien, l'équipe enseignante pour son aide et son enthousiasme, ainsi que les parents présents à nos côtés (même s'ils sont peu nombreux) et qui nous ont fourni une aide précieuse. Sans oublier tous les habitants de Clérac et alentours pour leurs participations à toutes nos manifestations.

L'ASSOCIATION VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES

Les membres du bureaux

association.scolaire.clerac@hotmail.fr



Association Loisirs et Partage

Quelques ateliers du mercredi. Voici quelques photos de nos ateliers, masque de carnaval, Pâques, composition florale, atelier feutrine...

Cette année les enfants ont composé de petits bouquets qu'ils ont déposé au monument pour la commémoration du 8 mai.

Retrouvez nous le mercredi 21 septembre 2016 pour la reprise. Pour plus de renseignements contactez Aurélie Vigneaud au 06 89 64 52 76.



COSM du Lary : Assemblée

Cette saison, le club de football du COSM du Lary disposait de 116 licenciés, ce qui est un record pour l'association. L'équipe A promue en D2 se maintient avec une belle cinquième place, son parcours en coupe Aristide Metayer a permis au club de vivre de nombreuses émotions. Un parcours qui se termina en finale après avoir passé 6 tours, historique pour cette jeune association. L'équipe réserve elle aussi promue se maintient en D3. Un maintien inespéré en début de saison avec un groupe très jeune, dans une poule relevée. Enfin l'équipe C réalise une belle saison en terminant 6ème, un groupe qui a pris beaucoup de plaisir.

Les catégories jeunes du club sont représentées au sein du Groupement Jeunes Sud Saintonge avec plusieurs clubs locaux. Cette saison les U17 étaient composés exclusivement de joueurs issus du club. Ils se sont offert une promotion en D2 et une 1/2 finale du Challenge Départemental. Leur sérieux et amour du club ont été vivement remarqués, ils constituent une base solide pour l'avenir des équipes seniors.



Equipe A



Equipe C

Le bureau a déjà annoncé plusieurs nouvelles manifestations pour dynamiser ses temps hors compétitions. Pour rester informé sur la vie de l'association, il vous suffit de vous connecter sur sa page Facebook qui réunit plus de 700 fans : COSM du Lary. La reprise pour la future saison s'annonce dès le mois d'août prochain. Pour plus d'informations, veuillez contacter Christophe Peyremole (responsable seniors : 06.33.81.15.65) ou Bruno Géron (responsable Groupement Jeunes / 06.09.90.96.74).

Le mot du président :

« Je tiens à remercier les joueurs pour cette belle saison sportive. L'équipe A et l'équipe B se maintiennent dans leurs divisions respectives, sans oublier l'équipe C pour son état d'esprit. Je n'oublie pas notre équipe U17 du Groupement, bravo pour leur sérieux et leur demi-finale. La cerise sur le gâteau provient de la Coupe Aristide Metayer. Participer à la finale fût une expérience inoubliable qui a su transformer les habitants des trois communes et les faire rêver.

Bravo aux joueurs, aux dirigeants, à monsieur le Maire et ses élus municipaux, aux cantonniers pour la magnifique pelouse du stade de Clérac. Je vous donne rendez-vous dès la saison prochaine pour de nouvelles aventures. »

Mohamed Hadir



Equipe U15



Saintonge Boisée Vivante

L'association continue de lutter pour préserver notre environnement !

SOTRIVAL

Définition : engagement

« Acte par laquelle on s'engage à accomplir quelque chose, promesse, convention ou contrat par laquelle on se lie. »

Source : Larousse

Sotrival s'était engagé auprès des autorités, à résoudre le problème des odeurs. Hors le constat est clair, le problème perdure et les riverains les plus proches peuvent en témoigner.

Question Santé : un des gaz produit par la décharge, le dioxyde de soufre (SO₂) est sans conteste toxique. Même si cela reste rare, le dioxyde de soufre a déjà fait des victimes dans des décharges françaises par le passé. Nous nous inquiétons de l'absence de réponses concrètes sur l'inhalation de ces odeurs à faible dose, mais quasiment en continu, sur le long terme. Il serait dommage de se rendre compte trop tard que ces inhalations seraient à l'origine de maladies graves, comme cela a été le cas pour l'amiante par exemple. Passons à l'impact sur la santé mentale des riverains, qui régulièrement doivent subir les contraintes liés aux odeurs qui pénalisent lourdement leur qualité de vie. Notons que SOTRIVAL relève les odeurs et est parfaitement conscient du problème, mais hélas est incapables d'y remédier jusqu'à ce jour. Et le désarroi des riverains ne le préoccupe en rien, surtout depuis l'obtention de son permis pour SOTRIVAL 2.

Aujourd'hui il nous promet que ces odeurs cesseront à la mi-juin ; mais en février 2015 il nous promettait déjà que les riverains ne seraient pas incommodés par les odeurs durant les travaux. Comment le croire alors que sur ce chapitre il n'a tenu aucune promesse jusqu'à présent ?

Nous nous joignons aux riverains pour demander aux autorités compétentes de sévir et d'appliquer des sanctions qui sauraient enfin les motiver, contrairement au bien être des riverains : fermeture administrative, sanctions financières lourdes, ...

CAP VERT (Plan de gestion du site de Rabanier-Corbineau)

L'association Saintonge Boisée Vivante et la Communauté des Communes de Haute Saintonge (CDCHS) ont collaboré sur un projet visant à préserver la biodiversité de notre région. Notre étude n'a pas été retenue lors de l'appel à projets par la fondation LISEA. Mais cela n'a pas entaché notre motivation, ni celle de nos élus ! Nous travaillons toujours sur un parcours de découverte de la biodiversité sur le site de La Genétouze (propriété de la CDCHS), terrain de plus de 130 hectares situé à proximité du pôle mécanique. Ce projet vise à protéger cet espace commun riche de sa faune et de sa flore et à éveiller la conscience des visiteurs, leur faire découvrir différentes espèces de fleurs, de papillons, d'insectes... et leur utilité pour le maintien d'une grande biodiversité !

L'Association recrute !

Vous êtes sensible à votre environnement ? Vous souhaitez participer à préserver notre belle région ? Alors rejoignez nous et aidez-nous à faire en sorte que la **Saintonge** reste **boisée** et **vivante** !

Association Saintonge Boisée Vivante

Tél : 06 62 31 76 85 - saintongeboisee@aliceadsl.fr

Une nouvelle saison au Musée



Dès le 1^{er} mai, par une belle journée, nous avons reçu un groupe de 55 visiteurs venus dans le cadre d'une association de vieilles voitures (région MONTPON)

Une nouvelle exposition temporaire vous est proposée pendant toute la saison :

Une collection de 100 théières



Salon des arts et artisans

Un salon des arts et artisans d'art aura lieu à la salle des fêtes de Clérac le dimanche 5 juin 2016 de 14h à 18h.

Nous aurons le plaisir d'accueillir :

Des peintres, un sculpteur sur métal, une créatrice de bijoux, une brodeuse (points comptés), un réparateur d'instruments de musique, une créatrice de meubles en carton, un photographe, un tourneur pour stylos en bois ainsi que l'aimable participation de l'association « loisirs et partage » et la bibliothèque de Clérac.

Le samedi 18 juin, une journée est organisée par l'office du tourisme. Démonstration de savoir-faire, des bijoux et des meubles en carton. Le musée est gratuit cette journée là.

Concours photos



Un concours de photos vous est proposé sur le thème de l'eau à Clérac (puits, lac, pont...) du 1^{er} juillet au 15 septembre 2016.

Un prix sera décerné dernière semaine d'octobre 2016. Remettre vos photos format 20 x 30 cm au musée de Clérac.

A.S.C.C. : Le petit Poucet

Le 13 août, à 20 H 30, une troupe de jeunes comédiens viendra jouer « Le petit Poucet » à **Teurlay du Lary**, à l'ancienne distillerie.

À Teurlay du Lary, zone classée Natura 2000, Richard Perret et Philippe Peychaud sont propriétaires et habitent un domaine de trois hectares constitués de parcelles boisées, de zones marécageuses et d'espaces aquatiques d'une réelle richesse naturelle.

Guidés par Jacques Sautot, jardinier paysagiste élève de Gilles Clément (dont il entretient le Jardin Expérimental dans la Creuse), ils ont pour ambition la préservation et la mise en valeur de ce milieu humide, la sauvegarde des espèces rares et des espaces sensibles ainsi que la valorisation des singularités du site afin de l'ouvrir au public pour qu'il découvre, observe et comprenne sa complexité et sa richesse.

À partir de leurs expériences d'artistes et des réseaux culturels et artistiques dans lesquels ils sont inscrits, Richard et Philippe souhaitent également faire de ce lieu un espace de rencontres et d'échanges par la création d'activités artistiques en lien avec le territoire, son histoire, sa géographie et sa population. C'est ainsi qu'ils nous invitent à une histoire revisitée du conte du petit Poucet.

« Il était une fois un bûcheron et une bûcheronne qui avaient sept enfants... Il vint une année très fâcheuse et la famine fut grande... »

L'histoire sera agrémentée d'autres contes beaucoup moins connus d'Henri Gougaud et mise en musique par Pierre-Jean et Mélissa Zantman.

La véritable histoire du Petit Poucet et autres contes a été jouée pour la première fois le 22 août 2015, sur le domaine du Claux à Pierrefitte, en Corrèze. Pour la reprise du petit Poucet à Clérac, les jeunes comédiens, dirigés par Philippe Peychaud, Bénédicte Simon et Pierre-Jean Zantman, auront une semaine, du 6 au 13 août 2016, pour répéter les scènes, les chansons, la musique et s'adapter à un nouvel espace naturel.

Aussi, pour que des enfants du village de Clérac puissent participer à ce spectacle, notamment dans le travail de chœur et les chansons, des temps de rencontres et de répétitions seront aménagés pour les intégrer dans la démarche de travail, mais aussi dans certaines scènes et chansons. Plus qu'une reprise de spectacle, c'est bien à une nouvelle création que ces 8 jours seront dédiés.

Le Mexique à Clérac : du 15 au 19 juillet

La troupe folklorique mexicaine ALIANZA de Saltillo, sera chez nous le week-end du 14 juillet. Aux dernières nouvelles ils seront 24, dont 4 musiciens. Ils voyageront en bus depuis Paris dans la nuit du 14 au 15 et arriveront à Bordeaux vers 6h30 le vendredi 15. Nous lançons un appel aux éventuels/elles candidats/tes à l'accueil de 2 jeunes pour les 15, 16, 17, 18 juillet. Il faut assurer l'hébergement et les repas et quand c'est possible, le transport. Deux foyers d'accueil supplémentaires seraient bienvenus. En principe le groupe repart le 19 pour Madrid d'où il s'envolera pour le Mexique.

Dans les 4 jours, deux événements sont déjà programmés : le vendredi 15 le soir ils présenteront leur spectacle dans la salle des fêtes de Cercoux (malheureusement celle de Clérac est retenue tout le week-end depuis des mois) et le dimanche 17 nous ferons la fête avec le groupe et les hébergeants. Le programme pour les samedi et lundi n'est pas encore arrêté.

Il y a encore des incertitudes quant à leur date de départ qui pourrait éventuellement être avancée au 18.

Les personnes qui seraient d'accord pour participer à l'accueil peuvent contacter Annie Billaud au 05.46.04.13.68

Nous réunirons les hébergeants au plus tard à la fin juin pour organiser la logistique de ces 3 ou 4 jours.

A.S.C.C. : Régalades

Dans le cadre des régallades 2016, initiées par la Communauté de Communes, l'Association Sportive et Culturelle de Clérac vous propose de participer à une randonnée de 8 kilomètres le 13 août. Rendez-vous est donné à la salle associative à 16 H 00 d'où les animateurs de l'A.S.C.C. conduiront ceux qui le souhaitent à une visite gratuite du musée et de l'église puis sur les chemins de randonnées de la commune. À la fin de cette promenade, ceux qui voudront prolonger la soirée seront invités à assister à la représentation théâtrale du petit Poucet à Teurlay du Lary. Des tables et des chaises seront prévues pour ceux qui souhaiteront pique niquer sur place.

LIEU	DATE	RENDEZ-VOUS	MISE EN BOUCHE
Chaunac	samedi 23 avril	8h30 les Halles	Menu à la carte : 3 parcours pédestres encadrés nous sont proposés selon l'appétit du jour... Les routes et chemins sans difficulté seront ponctués de ravitaillements. A l'arrivée un repas entrecôte frites, nous attend sous les halles sur réservation au 05.46.70.67.69 (14€/pers. 8 € enfant moins de 12 ans).
St-Palais-de-Phiolin	dimanche 29 mai	9h. Place de l'église	Après un petit déjeuner offert par la municipalité, une balade de 8 km nous conduira à la rencontre des lamas (visite d'un élevage à mi-parcours) puis sur les traces de la préhistoire en Haute-Saintonge avec l'exposition organisée à la salle des fêtes avant de partager un pique-nique tiré du sac.
Le Fouilloux	samedi 4 juin	10h. le stade	Partie de campagne ! 8 km de balade avant de goûter aux réjouissances préparées par le comité des fêtes pour garnir les tables. L'après-midi, place aux jeux et Bandas, et visite des fabuleuses carrières St Georges... Pour la soirée concert de gospel à l'église à 21 h. offert dans le cadre des Estivales.
St Palais de Négrignac	samedi 4 juin	17h. Place de l'église	A petits pas, sans nous presser, prenons le temps de nous pencher sur les petites beautés de la vallée du Lary, venez visiter notre église et ses énigmatiques peintures murales et déguster, après quelque 6 km entre voie verte et sentier, les saveurs locales du marché nocturne.
Châtenet	samedi 4 juin	16h. salle des fêtes	Partons à la découverte du petit village perché au dessus de la vallée de la Seugne, entouré de bois et de collines, pour 7 km de balade. A l'arrivée les producteurs locaux nous attendent pour partager leur passion et proposer des assiettes gourmandes.
Archiac	dimanche 12 juin	Maison de la Vigne et des Saveurs	Pour la Fraich'attitude®, faites le plein de "vital" idées" le long d'une balade ponctuée de conseils et astuces nutrition pour cuisiner fruits et légumes de saison ! Modalités, renseignements et réservation à la Maison de la Vigne et des Saveurs Archiac 05 46 49 57 11
Jonzac sur inscription au 05 46 48 49 29	samedi 18 juin	14h30 Parking du Lycée	Un parcours de 3 km sur le thème des métiers et savoir-faires : meunier, viticulteur, tailleur de pierre, tonnelier, cordier, lavandière, tanneur, vitrailiste, mosaïste, potier, cordier... Le goûter sera offert aux ateliers de la corderie en présence des artisans, démonstrations et dégustations au programme.
St Genis de Saintonge	samedi 25 juin	16h - départ champs de foire	En marche vers le moulin d'Isaac ! C'est la traditionnelle mise en jambe de 8 km en ouverture aux festivités du feu de la St Jean. Bonne humeur découverte et convivialité sont au menu : réservez votre repas au 05 46 49 01 42, bal populaire et embrasement à 23h.
12h de Balades de Montguyon à St Aigulin	samedi 9 juillet	1 ^{er} départ 7h30 - château de Montguyon	Plusieurs départs sont échelonnés sur la journée pour boucler les 46 km : avec la découverte de l'hôpital de Boscammant à 9h, le repas campagnard auprès des producteurs le midi à St-Aigulin et un exposé grandeur nature aux carrières St Georges à 16h. 9h. hôpital Boscammant - 14h. théâtre de verdure St Aigulin - 16h. carrières St Georges Le Fouilloux
Clion	vendredi 29 juillet	14h30 visite du musée 17h. balade 19h. spectacle parc du musée	Après une visite du musée artisanal et rural vous partirez en balade vers le Pont des ânes. Au retour, vous sortirez le pique-nique du sac dans le parc du musée où des producteurs locaux seront présents (buvette et barbecues à disposition). A partir de 19h30 un spectacle musical déambulera dans le bourg, puis débutera un bal populaire avec un orchestre et dès 22h. avec un DJ et des comédiens danseurs.
Clérac	samedi 13 août	16h. place de la Gaïeté	Sous le signe du patrimoine, la balade de 8 km sera ponctuée par la visite de l'église de Clérac et du musée <i>Le Trésor des maîtres des métiers</i> ouvert en libre accès aux participants de la Régallade. Après un pique-nique tiré du sac, la soirée se prolongera le temps d'une représentation théâtrale en plein air du "petit poucet" (au Teurlay du Lary).
Sousmoulins	vendredi 19 août	départ 17h place de l'église	Nous croiserons encore quelques animaux insolites au cours des 5 km de marche qui nous mèneront à la rencontre des autruches, avec dégustation à la clef et autres saveurs locales : pineau, cognac et produits de la ruche, puis retour au bourg de Sousmoulins pour un verre de l'amitié offert par la municipalité et un pique-nique convivial en attendant la projection du film du Ciné site en plein air. Boissons et sandwiches en vente sur place.
Soubran	samedi 27 août	départ 16h étang des Bénissons	Venez vous initier aux mystères de la tourbière. et observer les petites bêtes et plantes rares, fragiles et protégées, batraciens libellules, papillons ou plantes carnivores... Une balade dépayssante et relaxante de 2 h, avant de partager le verre de l'amitié et un pique-nique tiré du sac.

les organisateurs se réservent le droit d'annuler ces manifestations
Prévoyez des équipements adaptés à la marche (eau, chapeau, chaussures, lotions...)

Ecole

Semaine de la maternelle



Du 4 au 8 avril, les 4 classes ont participé à la semaine départementale de la maternelle.

Chaque jour, les élèves sont venus habillés d'une couleur définie pour réaliser de belles photos ! Tout au long de la semaine, des activités pédagogiques ont été proposées aux élèves : jeux éducatifs, lectures par les CP aux élèves de maternelle, cuisine, rencontre sportive avec les élèves de Cercoux.

Les parents ont été invités à participer à des ateliers avec les élèves, pour découvrir le quotidien de l'école.

Cette semaine a été une réussite grâce à la bonne volonté de chacun. Elle s'est terminée par un apéritif préparé par les enfants pour leurs parents, dans la bonne humeur.



Inscription

L'entrée en petite section de maternelle concerne cette année les enfants nés en 2013, qui auront donc 3 ans dans l'année civile en cours.

Prendre rendez-vous auprès du Directeur de l'école, M. MARTIN : 05.46.04.53.82

Le lundi est la journée de décharge consacrée à la direction.

Spectacle d'école : le thème sera l'eau !

Le spectacle d'école aura lieu **samedi 25 juin à 15h00** à la salle des fêtes de Clérac. Amis de l'école, vous êtes tous invités à venir voir les enfants présenter leur travail. Au programme, des chants, des danses, de la bonne humeur !



Sortie à Vitrezay

Le jeudi 12 mai, les élèves de PS/MS/GS et de CP/CE1 sont allés au Pôle-Nature de Vitrezay pour découvrir le paysage local et faire des ateliers.

Les plus jeunes ont découvert la faune et la flore locale, puis ont pêché et observé des petites bêtes vivant dans le marais.



Les CP/CE1 se sont initiés à la pêche au carrelet, puis ont côtoyé des ânes l'après-midi. Jean-Paul, l'animateur du site, leur a ensuite proposé une sympathique balade à dos d'âne le long de l'Estuaire.



Ecole et cinéma

Les élèves de cycle 3 ont eu la chance d'aller au cinéma de Montguyon grâce au soutien de la mairie et de l'Association de Parents d'Elèves, à raison de 3 fois dans l'année. Ce dispositif « Ecole et Cinéma » sélectionne, selon l'âge des enfants, 3 films-dessins animés-films d'animations que nous pouvons ensuite exploiter en classe.

Nous avons vu :

- Le voyage de Chihiro de Hayao Miyazaki
- The Kid de Charlie Chaplin
- E.T de Steven Spielberg en Version Originale sous-titré en français

Les élèves participent aux commémorations



Le 11 novembre et le 8 mai sont des temps importants qui permettent aux enseignants de parler des deux Guerres Mondiales, en associant le plus possible les élèves dans les temps de commémoration.

Le 11 novembre, Mmes Tornay et Fournier, enseignantes, étaient présentes auprès des élèves pour entonner la Marseillaise et déposer au Monument des œillets de la mémoire fabriqués par les élèves de CP/CE1.

Le 8 mai, les 2 autres enseignants de l'équipe, Mme Audouin et M. Martin, accompagnaient les enfants présents en bon nombre pour remettre à la municipalité une production artistique collective : une colombe symbolisant la paix et les mains des élèves qui aspirent tous à une vie heureuse, sans guerre.



Bibliothèque

La bibliothèque est gratuite et ouverte à tous.

A tout moment l'équipe peut être à votre écoute :

* site Internet <http://www.mediatheques-haute-saintonge.com/>

Il vous permet de :

Consulter les documents qui se trouvent dans les Médiathèques du Sud-Saintonge.

Réserver directement les documents qui vous intéressent dans la médiathèque où vous êtes inscrit.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

Il vous permet de consulter le catalogue de la Médiathèque Départementale de Saintes et de venir nous faire vos réservations.



* Sur les étagères ou dans les bacs :

- albums, BD et Mangas pour petits et grands
- policiers, thrillers, romans, SF et Héroïc Fantasy pour jeunes, ados et adultes
- le Fonds Local (ouvrages régionaux divers)
- des livres "documentaires" pour tous
- des revues Jeunes et Adultes

Mais aussi :

- CD, CD-ROM, DVD (films d'animation, longs métrages, documentaires)

Toutes ces collections sont renouvelées, améliorées, enrichies tout au long de l'année par :

- le passage du bibliobus de la Médiathèque Départementale de Prêt qui passe deux fois par an pour un échange de 400 ouvrages. (Dernier passage le 17/03/16)
- la navette SLEM (Service de Livraison Express Mensuel) qui nous livre vos réservations.

N'hésitez pas à venir nous faire vos demandes.

- Prochain achat chez Mollat le 23 mai.

Et encore :

- deux ordinateurs avec accès à Internet, scanner et imprimante (Participation financière de 0,15 euros par impression)

* Des activités et animations

* A.P.E (Activités Péri Educatives)

Le mardi et le vendredi nous recevons les groupes périscolaires.

Les activités que nous avons réalisées :

Lecture Kamishibai (Théâtre en bois)

Réalisation d'un abécédaire

Réalisation de poules de pâques pour les plus petits





Et pour les plus grands découverte du journalisme à l'aide d'un questionnaire et réalisation d'une gazette



* Remise de livres

- Le Samedi 6 février 2016 un livre a été offert à chaque enfant de la commune de Clérac né en 2015 suivi d'une collation.



* Liseuses



Des liseuses seront mises à votre disposition pendant 6 mois avec un choix de livres important à partir de début juin. Elles nous sont prêtées par la Médiathèque Départementale de Saintes.

* **les partenariats avec :**

- les bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac, Montguyon et Cercoux.

- la Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, CDRom, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

* **L'équipe :**

Sandra Bergès (employée), Alexiane Niberon (employée par la Communauté de Commune)

Les Bénévoles : Marie-Claire Caillé, Line Boutin, Annie Gascoin, Nadège Renaud, Henriette Courtin, Denise Cloutou.

Nous remercions les personnes qui nous apportent des livres. Il est bon qu'elles sachent que les ouvrages sont triés en fonction de leur état, et de leur ancienneté. Tous ne figureront donc pas dans le catalogue.

Les Caillères (2)

DES SEIGNEURS AMBITIEUX

En épousant le 11 juin 1605 Catherine Green de Saint Marsault, Jacques de Caillères a fait entrer sa famille dans le cercle des lignées de haute noblesse. Pour affirmer sa nouvelle position dans la société, il va transformer son château pour lui donner l'apparence de centre d'une puissante seigneurie ; en captant l'eau des deux ruisseaux qui bordent le logis, il l'entoure de douves ; il construit deux ponts levis, flanque le bâtiment principal de guérites et d'échauguettes, et entoure la cour de hautes murailles. Cela n'est pas du goût du seigneur de Montguyon qui est son suzerain. S'en suit une série de procès entre les seigneurs de Clérac et Montguyon.

Pour se défendre, Jacques de Caillères invoque les transactions de la fin du X^v siècle qui ont démembré la seigneurie de Clérac de celle de Montguyon au bénéfice de Bertrand Ardilhon, puis ont fait passer la seigneurie de Clérac dans la famille Potier de Caillères. Il affirme également que les aménagements qui lui sont reprochés ont toujours existé et qu'il s'est contenté de les remettre en état.

Le seigneur de Montguyon prétend que le seigneur de Clérac n'a pas le droit d'avoir un logis ainsi fortifié car il ne peut exercer dans sa seigneurie que la basse justice, c'est à dire ne juger que les affaires mineures passibles d'une faible amende, la moyenne et haute justice (pour les affaires plus importantes) revenant au seigneur de Montguyon.

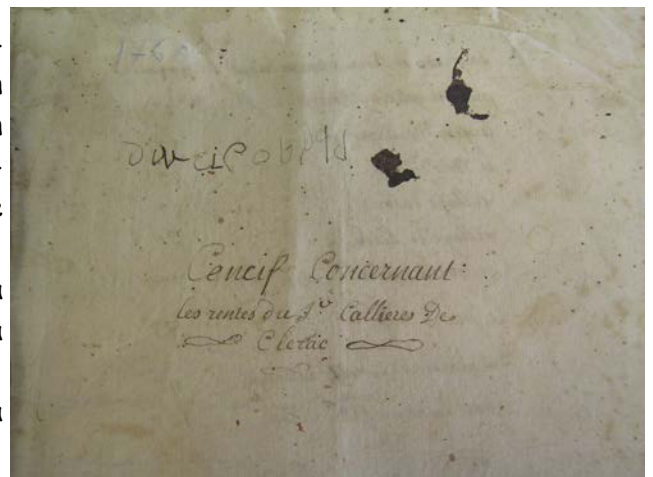
Un arrêt du Parlement de Bordeaux de 1621 confirme la répartition des différents types de justice entre les seigneurs de Clérac et Montguyon. Cependant, selon une disposition de 1539, si le seigneur de Clérac peut arrêter sur ses terres tout contrevenant relevant de la moyenne justice, il ne peut pas les juger, mais doit les conduire au lieu dit Gadebourg, à la limite des seigneuries de Clérac et Montguyon, pour les remettre au seigneur de Montguyon.

Pas satisfait, le seigneur de Montguyon par acte notarié du 8 novembre 1623 demande à Jacques de Caillères de détruire dans les 15 jours tous les ajouts qu'il a réalisés sur son château. Jacques de Caillères refuse et fait appel au Conseil du roi : celui-ci lui permet de conserver son château en l'état puisqu'il a droit de justice, à l'exception des hautes murailles qui doivent être démolies car elles sont réservées aux demeures royales.

Et c'est dans cette nouvelle configuration que le château de Caillères a traversé les siècles. Des ajouts de Jacques de Caillères ne subsistent aujourd'hui que l'étang et une canonnière dans la tour de l'escalier.

Quant à Jacques de Caillères, veuf de Catherine Green de Saint Marsault, il épouse en 1625 Louise de la Maisonneuve, d'extraction plus modeste : les Caillères sont définitivement rentrés dans les rangs de la petite noblesse de campagne.

Cependant le droit des seigneurs de Clérac à exercer les différentes justices resurgira plusieurs fois aux cours des siècles suivants : tous les arrêts les confirmeront dans la seule possession du droit de basse justice,



censif de la seigneurie de Clérac au XVIII^e siècle (cahier qui énumère tous les propriétaires de la seigneurie en indiquant pour chacun d'eux les redevances en nature et en argent dues au seigneur)

DES REVENUS SEIGNEURIAUX MODESTES

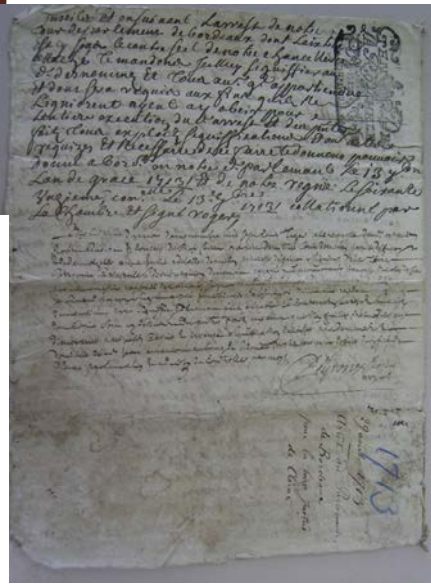
La noblesse des Caillères est incontestable et très ancienne. Elle fut régulièrement confirmée tout au long de l'Ancien Régime : le 23 août 1666 par d'Aguesseau, intendant du roi dans la généralité de Limoges en faveur d'Alain de Caillères et le 9 juin 1701 par Bégon, intendant du roi dans la généralité de La Rochelle en faveur de Raphaël de Caillères, fils d'Alain.

Mais comme pour la plupart des familles nobles de Saintonge, pour les Caillères, noblesse ne rime pas avec richesse ! Les Caillères font partie de cette petite noblesse de campagne, qui si elle est fière de son appartenance à la noblesse d'épée, vit modestement, guère mieux que les plus aisés de ses laboureurs, artisans et marchands, sergents et notaires, juges et procureurs.

Des contribuables faiblement imposés : la capitation, impôt créé par Louis XIV, peut être considéré comme l'ancêtre de notre actuel impôt sur le revenu. Tous les Français y sont soumis, à l'exception des membres du clergé et des membres du Tiers État les plus pauvres. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, Charles Raphaël de Caillères est imposé à hauteur de 12 livres par an, ce qui correspond à peu près à la moyenne d'imposition des nobles de Saintonge et permet de le classer, à l'échelle du pays, dans le tiers des nobles pauvres et modestes. A la même époque, à Bordeaux, le négociant Nairac acquitte une capitation de 700 livres. Et avec ses 12 livres d'impôt, Charles Raphaël de Caillères, n'est que deux fois plus imposé que le plus imposé des membres du Tiers État des baronnies de Montguyon, Montendre et Montlieu, le maître de poste de Chierzac, François Denieau.

Des nobles peu fortunés : Nous connaissons la « fortune » de Charles Raphaël de Caillères et de son épouse Catherine de Bonnevin en 1763, lorsque leurs biens sont partagés entre leur trois fils (Charles l'Aîné, Raphaël et Charles) : elle s'élève à environ 100 000 livres dont 35 000 pour la seigneurie de Coustolle (dans la paroisse de St Martin d'Ary, héritage des Bonnevin), 20 000 pour la seigneurie de La Valade (à cheval sur les paroisses de Clérac et Orignoles, dans la famille Caillères depuis la fin du XVII^e siècle par le mariage de Raphaël de Caillères avec Marie Anne de Coulon) et 45 000 pour la seigneurie de Clérac (un tiers environ de la commune actuelle, dans la famille depuis la fin du XV^e siècle). C'est une somme modeste pour l'époque : 100 000 livres correspond au revenu annuel d'un grand seigneur comme le comte de Ségur, au montant moyen des dots dans les familles de l'aristocratie bordelaise, à l'achat d'une charge de conseiller du roi qui permettait à un membre du Tiers État d'accéder à la noblesse... Par comparaison, la fortune moyenne des négociants bordelais est à la même époque comprise entre 10 et 15 millions de livres ! Le capital de 45 000 livres représenté par la seigneurie de Clérac est essentiellement constitué par le « domaine » c'est à dire le château et les prés et vignes qui l'entourent, les trois métairies (métairie basse dans la cour du château, métairie haute, et métairie de Briot au dessus de l'étang), le moulin de Gadebourg, la garenne et le champs de foire aux bœufs situés près du château. Les droits féodaux, c'est à dire les redevances en argent et en nature que paient les Cléracais propriétaires de maisons et de terres situées dans la seigneurie de Clérac ne représentent que 10% de ce capital. Un complément de ressources est fourni par la métairie de Landry, située hors de la seigneurie de Clérac, aux limites de la paroisse de Bédénac, héritage de Françoise de Jousseran, grand mère de Charles Raphaël de Caillères. Dans le partage des biens de

Les Caillères (2) (suite)



arrêt du parlement de Bordeaux de 1713 qui confirme que le seigneur de Clérac ne possède que la basse justice

leurs parents, Charles l'Aîné reçoit la seigneurie de Clérac, Raphaël celle de la Valade et Charles le cadet obtient Coustolle.

Un seigneur en grande partie ruiné à la veille de la Révolution : Charles de Caillères, seigneur de Clérac, le fils aîné de Charles Raphaël de Caillères, un vieux garçon, fort original selon la tradition familiale, gère fort mal son héritage. Lorsqu'il meurt en 1788, après avoir épousé sa servante Élisabeth Verrier qui lui a donné un fils, Louis (légitimé en 1783), il est criblé de dettes et son château est quasiment en ruine. « La plupart des portes sont pourries et ne ferment pas, les vitres manquent aux fenêtres, les carreaux manquent aux pièces du bas, les planchers des pièces du haut sont pourris, les murs ont perdu leurs revêtements, la couverture est dérangée et couverte de mousse, la quille du pont levis est tombée, le portail est pourri, les douves sont presque remplies de boue d'immondices ». Pour rembourser toutes les dettes, effectuer les travaux urgents de remise

en état des bâtiments et avoir un peu d'argent liquide pour satisfaire à ses besoins, le fils de Charles de Caillères est obligé de vendre aux enchères tous les meubles et effets se trouvant dans le château et dans les métairies attenantes. La vente a lieu en mai-juin 1788. L'année suivante le système seigneurial est aboli lors de la nuit du 4 août. Louis de Caillères, descendant par son père d'une lignée de vieille noblesse et par sa mère de laboureurs, marchands et artisans Cléracais n'hérite en fait que d'un château en ruine vide de tout meuble, d'une soixantaine d'hectares de terres et de trois métairies sans outils agricoles. Après quelques années d'études à Bordeaux et son mariage avec Marie Louise de Mallet (fille de Louis de Mallet, propriétaire du château de la Magdeleine à Saint Martin d'Ary), il s'engage en 1793 dans les armées de la République et participe entre autre aux combats contre la Vendée royaliste.

UN COMPLEMENT DE REVENUS : L'ARMEE

L'armée a toujours été un complément de revenus pour les nobles pauvres de province : pensons par exemple à d'Artagnan, Cyrano de Bergerac ou au capitaine Fracasse. Seuls les nobles de vieille noblesse ayant le droit de devenir officiers, les Caillères ont obtenu ou acheté des charges militaires qui leur ont permis d'arrondir leurs maigres revenus seigneuriaux.

Ainsi, en 1709, Raphaël de Caillères, seigneur de Clérac est nommé colonel du régiment de la milice de Montlieu. Depuis 1668, son frère cadet, Jean-Jacques, était cornette dans la compagnie du capitaine Léon d'Arnoul, seigneur de Lussac.

Le plus illustre des officiers de la famille Caillères est Raphaël de Caillères, seigneur de la Valade, fils cadet de Charles Raphaël de Caillères, seigneur de Clérac, et de Catherine de Bonnevin, cités plus haut. Entré au régiment de Bourbon - Cavalerie, il est successivement lieutenant, capitaine puis lieutenant colonel, De 1749 à 1780, il est en garnison en Lorraine et Franche Comté. Agé seulement de 16 ans, il participe à la Guerre de succession d'Autriche. En 1756, lors de la Guerre de sept ans, il pénètre en Saxe à la tête de sa compagnie et il est blessé à la bataille de Rossbach. En récompense des services rendus, il est fait che-

valier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis en 1759. Il prend sa retraite en 1780, après 39 années de service militaire dont 9 campagnes et se retire dans son château de la Valade qu'il fait aménager au goût du jour.

Son frère, Charles de Caillères, seigneur de Coustolle est lieutenant au régiment de Chartres Infanterie. Grièvement blessé en 1746 à la bataille de Raucoux (alors qu'il n'a que 15 ans !), il est lui aussi décoré de l'ordre royal et militaire de Saint Louis. Il prend sa retraite en 1760 et vient vivre dans son fief de Coustolle.

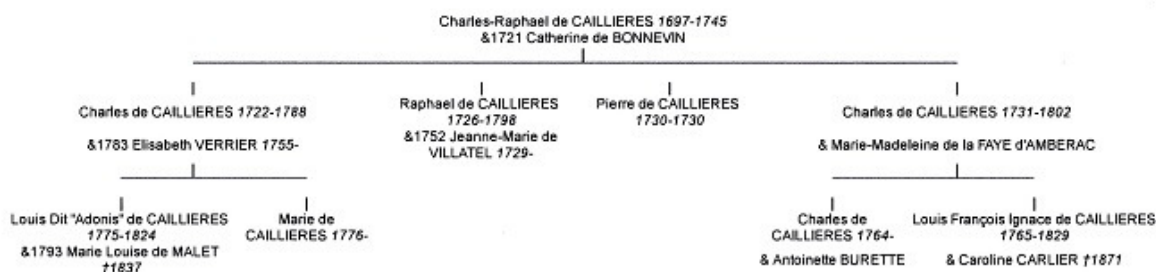
Les deux fils de Charles embrassent également la carrière des armées. L'aîné, prénommé aussi Charles, est élève à l'école militaire de la Flèche. En 1780, il entre comme cadet gentilhomme au régiment de Rouergue et devient sous lieutenant dans ce régiment. Le cadet, Louis, acquiert la charge de sous lieutenant dans le régiment de Chartres-Infanterie (comme son père) et est en garnison dans différentes villes du nord de la France. Très attachés au roi, les deux frères rejoignent en 1791 l'armée des Émigrés et participent aux combats menés contre la France révolutionnaire. Réfugiés dans l'actuelle Belgique, ils s'y marient : seul Louis reviendra s'installer en France avec femme et enfants, mais il ne parviendra pas à faire valoir ses droits d'ancien combattant de l'armée royaliste. Il terminera sa carrière publique comme percepteur de Clérac et Cercoux, et vivra ensuite comme propriétaire terrien au bourg de Clérac (dans sa maison de maître qui est l'ancien domaine du prieuré et a abrité pendant la Révolution la première mairie de la commune).

Au même moment, son cousin, Louis de Caillères, fils de Charles de Caillères et d'Elisabeth Verrier, engagé comme nous l'avons vu plus haut dans les armées révolutionnaires est décoré de la Fleur de Lys et reçu par le roi Louis XVIII aux Tuileries, gratifié du titre de marquis : entre temps, il a amélioré sa situation financière (par héritage de son oncle Raphaël décédé sans enfant et de son beau père), s'est rallié à l'Empire et aux Bourbon et a été nommé par eux maire de Clérac !

(à suivre)

Jean-Paul GRASSET

LES CAILLERES AU XVIII^e SIECLE



généalogie des Caillères au XVIII^e siècle

Des fleurs faciles à vivre

Alstroèmère ou lis des Incas



C'est une plante assez facile à cultiver qui offre de ravissantes fleurs tout l'été. L'alstroèmère est originaire d'Amérique du Sud. Cette plante se décline en une trentaine de coloris selon les variétés. Les feuilles sont caduques. C'est une plante peu rustique puisqu'elle gèle à - 5 ° mais dans notre région, plantée en massif, elle résiste bien sous un épais paillis.

Cette plante facile se contente d'arrosages réguliers pour fleurir en pleine terre.

On peut aussi la planter en pot de 25 à 30 cm, garni de terreau et de sable. Il faut l'arroser régulièrement et mettre de l'engrais au printemps et pendant la floraison. En période froide il faut rentrer le pot ou le protéger.

Les limaces en sont friandes.

Pour avoir des potées spectaculaires, il faut planter des millions Bells ou calibrachos. Ces petits pétunias poussent à toute vitesse. Ils sont extrêmement florifères et au port très retombant. Les feuilles sont toutes fines et les fleurs petites seulement 3 cm. Ils sont originaires du sud du Brésil et du nord de l'Uruguay, ils sont très proches des pétunias.

Bien que vivace sous certaines latitudes on la cultive chez nous comme une plante annuelle, mais sa floraison dure longtemps. Pour une floraison optimale préférez une exposition ensoleillée.

Ils aiment donc le plein soleil et ne craignent pas les intempéries, leurs fleurs se redressent très vite et ne sont pas abîmées par la pluie. Ils ne demandent pas de nettoyages, les fleurs fanent discrètement et sont vite recouvertes par les autres. Bien nourris (engrais une fois par semaine) ils peuvent atteindre 10 fois le volume des pétunias.

Ils se plantent parfaitement dans les suspensions, ils retombent en cascades, et forment de belles taches de couleurs dans les massifs et les rocailles.

Bonnes plantations !



Variante autour de l'asperge

Pour 4 à 6 personnes



Soupe d'asperge

Ingrédients

Pour une botte d'asperges, prélever 4 asperges et les

couper en tronçons de 1 cm, puis les mettre à cuire au fond de la casserole avec les autres.

30 g de beurre, 30 g de farine

Préparation

Eau de cuisson d'une botte d'asperges, modérément

salée (1 litre environ)

Faire un roux en ajoutant la farine dans le beurre fondu, quand le mélange est mousseux, ajouter le jus de cuisson (encore chaud) avec les petits morceaux et porter à ébullition sans cesser de remuer avec le fouet. Si la soupe n'est pas trop salée, ajouter un maggi. Servir bien chaud.



Vérine aux asperges

Ingrédients

- Une petite boîte d'asperges vertes

- 250 g de mascarpone

- 250 g de fromage blanc ou des petits suisses

- sel, poivre, ciboulette ciselée

Préparation

Bien égoutter les asperges dans du papier absorbant

Mélanger la mascarpone, le fromage blanc et les asperges, saler, poivrer et mixer.

Verser la crème obtenue dans des verrines, saupoudrer de ciboulette et mettre au frais.

Servir à l'apéritif ou en entrée.



Purée d'asperges vertes

Ingrédients

-une botte d'asperges vertes (coupées assez courtes)

-25cl de crème fraîche

-sel, poivre

Préparation

Cuire les asperges dans l'eau bouillante salée et en

réserver quelques unes pour la présentation.

Bien égoutter les asperges et les réduire en purée avec la crème fraîche.

Servir chaud, en posant sur la purée les asperges réservées.

Cette purée accompagne très bien les viandes blanches (escalopes de volailles ou de veau)



Flan aux asperges et aux amandes

Ingrédients

- une botte d'asperges blanches

- une boîte de lait condensé de 400 ml

- 50 g d'amandes effilées

- 3 œufs

- 70 g de gruyère râpé

- sel, poivre

Préparation

Couper les asperges en tronçons de 5cm en éliminant la partie plus dure et les cuire à l'eau salée.

Faire dorer rapidement les amandes dans une poêle en remuant.

Battre les œufs avec le lait.

Saler, poivrer, ajouter le gruyère.

Egoutter les asperges et les placer dans un plat à gratin.

Recouvrir les asperges avec le mélange et saupoudrer avec les amandes.

Enfourner pour environ 25 à 30 mn de cuisson dans un four à 180°

Servir chaud ou tiède avec une salade

Etat Civil

Enoha LAVILLE

né le 1^{er} janvier 2016 à Lormont

fils de Kévin LAVILLE et de Audrey SEILLER

domiciliés 15 route des Gemmeurs.



Monsieur Alexander Roy HOLLAND

domicilié « Gadebourg », décédé en son domicile le 21 Février 2016 à l'âge de 80 ans.

Madame Francette LARAPIDIE

domiciliée « Le Brandard » décédée à Libourne le 23 Février 2016 à l'âge de 82 ans.

Monsieur André BERLUREAU

domicilié « Le Grand Village » décédé à Libourne le 17 mars 2016 à l'âge de 75 ans.

Madame Corinne SILVESTRE

domiciliée 9 Les Prés de Réaux, décédée le 17 mars 2016 à Marcillac à l'âge de 53 ans.

Informations utiles

Mairie de Clérac

Le Bourg

17270 Clérac

Tél : 05.46.04.13.12

Fax : 05.46.04.29.06

clerac@mairie17.com

www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15

Le vendredi de 14h à 17h30

Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque : 05.46.70.07.78

email : bibliotheque.clerac@orange.fr

Musée :

1 route des châteaux

05.46.04.07.83

email : musee-clerac@orange.fr

web : www.musee-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30

Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche

de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Education

Ecole : 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire

(s'adresser à la mairie) : 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes à partir du mois de septembre 2013, en expérimentation pour un an :

Messes du samedi 18 h 30 de Pâques à la Toussaint

Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevancaux

2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais

Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary,

26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux : 05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017

G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom : 12 14

SNCF : 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous au 05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon : 05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne) : 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés) : 05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80

Accueil familial personnes âgées

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Martin Francine (rue de la franière) 05.46.48.02.58.

Mme Prezat Annie (la Giraude) 05.46.04.13.75.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.

Mme Géron Agnès (rue du Brandard) 05.46.04.28.59

Assistantes maternelles

Mme Besson Marie-Laure (Rue de Lesné) 05.46.04.07.61

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faïencerie)

05.46.48.26.60.

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 05.46.70.69.13.



Mairie de Clérac

1, place de la Mairie

17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Télécopie : 05 46 04 29 06

Messagerie : clerac@mairie17.com

Site internet : www.ville-clerac.fr